



Syndicat CGT du Conseil départemental du Gard
333 chemin Du Mas de Boudan - 30000 Nîmes
Tel : 04 66 76 95 83
Portable : 06 84 48 86 22
Email : cgt@gard.fr
Site : www.cd30.reference-syndicale.fr
Facebook : [cgt.cd30](https://www.facebook.com/cgt.cd30)



Syndicat Sud Solidaires du Conseil départemental du Gard
16 rue Bourdaloue – 30000 Nîmes
Tél: 04 66 21 64 79 Portable : 06 84 33 31 77
Email: sud2@gard.fr

Dans la continuité du mouvement des 12 et 19 juillet 2018 l'intersyndicale SUD et CGT, avec les agents en grève de la DGADS, avait rendez-vous ce matin avec le Président D. BOUAD.

L'engagement du Président d'une stricte application du Protocole mobilités/effectifs et le choix de l'AUDIT externe des politiques de prévention et d'action sociale ont été les deux seules annonces de notre Président suite au mouvement.

L'Assemblée Générale des agents a fait le choix d'aller, tous ensemble, à la rencontre de leur employeur pour continuer la discussion sur toutes les revendications et pour rappeler qu'un audit externe n'ira pas dans le bon sens. En effet la mise en place de cet audit doit tenir compte du « pacte financier » imposé par l'Etat, le financement ne pourra être pris que sur du Budget existant et donc au détriment du Service Public, d'autre part qui mieux que les agents de terrain pour pointer les dysfonctionnements et proposer des pistes de réflexion pour améliorer les conditions de travail. En ce qui concerne l'application du Protocole, même si la mobilisation de cet été a permis quelques remplacements et dégel de poste, le compte n'y est pas, ni pour les usagers, ni pour les services.

Ce matin, les agents présents sont venus dans un état d'esprit constructif, respectueux et en attente des réponses concernant les états des lieux des services qui lui avaient été remis. Or, sous prétexte que la délégation ne correspondait pas en nombre à ses attentes, le Président a quitté les lieux.

Les agents avaient mis beaucoup d'attente dans cette rencontre qui pour eux revêtait un côté solennel. Le nombre des participants représentant l'ensemble des territoires et des métiers ne semblait pas un obstacle à une discussion, sereine, calme, constructive et respectueuse. Le départ précipité du Président a été ressenti comme un camouflet, les agents ne se sont pas sentis respectés dans leurs métiers, dans leurs difficultés, ni soutenus par leur employeur.

L'assemblée générale consciente de la gravité de la situation pour les usagers et pour la santé et la sécurité des agents, a pris ses responsabilités et a décidé d'accepter la composition d'une délégation représentative. La composition de la délégation a été communiquée au Cabinet du Président, dès la fin de la matinée, accompagnée du message dont vous avez été destinataire.

En attendant, la date de rencontre avec le Président, l'Assemblée générale s'est donnée rendez-vous le mardi 11 septembre 2018 à partir de 9 heures, à l'Auditorium des Archives Départementales, dans le cadre des heures mensuelles d'informations.

Pour participer à cette rencontre, vous n'avez pas de congés à poser, vous devez simplement informer votre hiérarchie de votre présence à cette rencontre, aucun délai de prévenance n'est nécessaire (cf. Protocole du Droit Syndical au CD 30). Les délais de route ne sont pas compris dans le temps de l'heure d'information. Les agents de la FPT ont droit de participer à une heure d'information syndicale par mois et celles-ci peuvent être regroupées.

Nous vous invitons tous à y participer, montrant ainsi notre détermination. Ce temps de rencontre est important pour décider le plus collectivement possible de la suite de l'action.